

## Ordures ménagères : Création d'un comité des usagers



La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche crée un comité des usagers des ordures ménagères. Le comité a un rôle consultatif. Il veille à la bonne gestion et à la qualité du service public des ordures ménagères, il contribue à son amélioration et fait entendre les préoccupations des usagers.

Le comité d'usagers sera composé de 20 personnes maximum. 12 représentants des habitants/particuliers du territoire, 4 représentants d'associations, 4 représentants d'acteurs économiques. Les membres de la commission sont désignés pour 3 ans.

*« C'est un engagement pris auprès de la population, des collectifs d'usagers et des élus de la nouvelle mandature pour renforcer les relations entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et les usagers et proposer une plus grande transparence dans les processus de décision »,* précise Jean-Claude Delon, vice-président en charge des ordures ménagères.

### **Comment faire partie du comité d'usagers ?**

Il suffit d'envoyer sa candidature **avant le 30 avril 2021** à l'adresse [relation.usagers@cc-gorgesardeche.fr](mailto:relation.usagers@cc-gorgesardeche.fr), avec son nom, prénom(s), commune de résidence, numéro de téléphone, adresse email, en précisant le collège (particuliers/ associations/ entreprises) et le nom de la structure représentée.

Il est également possible de candidater par téléphone : 04 87 60 00 00 ou par courrier postal, ou directement à l'accueil de la communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles.

A noter, une personne membre d'une association ou d'une entreprise déjà représentée dans le comité d'usagers ne pourra pas être membre du collège « particuliers ».

Si le nombre de candidats dépasse le nombre de places, le choix des membres se fera par tirage au sort lors du conseil communautaire de mai 2021.